



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD  
SÉANCE DU 4 MAI 2023 À 18 HEURES 30  
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Nombre de conseillers :  
en exercice : 58  
présents : 37  
absents représentés : 16  
absents excusés : 5

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 4 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de mai à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 26 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Alexandrine AZPEITIA, Armelle BARBE, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Emmanuelle BRESSOUD, Géraldine CAYLA, Frédérique CHARPENEL, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Sylvie DE ARTECHE, Bertrand DESCLAUX, Gilles DOR, Régis DUBUS, Dominique DUHIEU, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Olivier GOYENECHÉ, Isabelle LABEYRIE, Patrick LACLÉDÈRE, Eric LAHILLADE, Alexandre LAPÈGUE, Cédric LARRIEU, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Aline MARCHAND, Élisabeth MARTINE, Jean-François MONET, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Damien NICOLAS, Pierre PECASTAINGS, Jérôme PETITJEAN, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Serge VIAROUGE.

Absents représentés :

Mme Françoise AGIER a donné pouvoir à Mme Armelle BARBE, M. Henri ARBEILLE a donné pouvoir à M. Gilles DOR, M. Jean-Luc ASCHARD a donné pouvoir à M. Patrick LACLÉDÈRE, M. Hervé BOUYRIE est suppléé par Mme Pascale CASTAGNET, Mme Véronique BREVET a donné pouvoir à M. Jérôme PETITJEAN, M. Pascal CANTAU a donné pouvoir à Mme Sylvie DE ARTECHE, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Magali CAZALIS a donné pouvoir à M. Alexandre LAPÈGUE, M. Jean-Luc DELPUECH a donné pouvoir à Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST, M. Mathieu DIRIBERRY a donné pouvoir à Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Mme Maëlle DUBOSC-PAYSAN a donné pouvoir à M. Cédric LARRIEU, Mme Florence DUPOND a donné pouvoir à M. Alain SOUMAT, M. Pierre LAFFITTE a donné pouvoir à M. Régis GELEZ, Mme Kelly PERON a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY, M. Christophe VIGNAUD a donné pouvoir à M. Louis GALDOS, M. Mickaël WALLYN a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LIBIER.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Lionel CAMBLANNE, Séverine DUCAMP, Nathalie MEIRELES-ALLADIO, Olivier PEANNE, Carine QUINOT.

Secrétaire de séance : Madame Armelle BARBE.

**OBJET : FINANCES COMMUNAUTAIRES - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE**

Depuis sa mise en œuvre en 2010, la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (APCP) fait l'objet d'actualisations annuelles afin de tenir compte de l'évolution des projets. Certaines autorisations de programme déjà existantes doivent être prolongées ou adaptées.



Les APCP sont détaillées ci-dessous.

## 1 - Budget principal - Création d'une autorisation de programme : opération « quai Pompidou »

La Communauté de communes, gestionnaire du port de Capbreton depuis 2018, doit réaliser des travaux de confortement du perré situé le long de l'avenue Georges Pompidou, sur la partie entre le pont Bonamour et la cale de mise à l'eau au niveau du ponton G, soit un linéaire d'environ 460 mètres, où se trouve également un belvédère qui devra être remis en état. Fin 2021, MACS a réalisé un diagnostic de l'ensemble des quais de l'avenue Georges Pompidou afin d'évaluer le niveau de stabilité des ouvrages. À l'issue de ce diagnostic, il a été décidé de réaliser une dalle béton préfabriquée pour conforter les perrés. Afin d'assurer la stabilité de cet ouvrage, le pied de ce dernier sera traité par la mise en œuvre d'un parafouille avec reprise des remblais arrières.

Le coût des travaux est estimé à 3,9 M € et la durée des travaux est d'environ un an. L'exécution de ces travaux devra tenir compte d'une part, de la période estivale et de sa fréquentation et d'autre part, des travaux d'aménagement de l'avenue Pompidou, prévus par la commune de Capbreton.

La proposition de création d'une autorisation de programme et d'ouverture des crédits de paiement pour la mise en œuvre de cette opération est la suivante :

| Libellé de l'AP             | Montant de l'AP | CP 2023     | CP 2024     |
|-----------------------------|-----------------|-------------|-------------|
| Opération « quai Pompidou » | 3 900 000 €     | 1 000 000 € | 2 900 000 € |

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

*VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-3 et R. 2311-9 ;*

*VU le règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> décembre 2022 et applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;*

décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- d'approuver la création de la présente autorisation de programme et les crédits de paiement pour les exercices 2023 à 2024, tels que retracés dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

## 2 - Budget principal - Opération « Port »

Le conseil communautaire a approuvé, par délibération du 25 mars 2021, une programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) pour les travaux liés au port de Capbreton. L'autorisation de programme correspondant à ce PPI, d'un montant initial de 5 000 000 €, comprenait une partie des travaux du quai Pompidou, à hauteur de 2 400 000 €, le solde étant intégré à la programmation pluriannuelle d'investissement sur le volet GEMAPI.

Suite à la création d'une autorisation de programme pour les travaux du quai Pompidou, les crédits de paiement correspondant au Port de Capbreton doivent être réaffectés et le montant de l'autorisation de programme doit être réévalué.

La proposition d'ajustement de l'autorisation de programme et de crédits de paiement pour la mise en œuvre de ce PPI est la suivante :

| Libellé de l'AP    | Montant initial de l'AP | Montant adapté de l'AP | CP réalisés    | CP 2023   | CP 2024   | CP 2025   | CP 2026      |
|--------------------|-------------------------|------------------------|----------------|-----------|-----------|-----------|--------------|
| Opération « Port » | 5 000 000 €             | 2 600 000 €            | 1 397 763,76 € | 192 278 € | 395 000 € | 420 000 € | 194 958,24 € |



Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-3 et R. 2311-9 ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 25 mars 2021 portant création de l'APCP pour l'opération « port » ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 24 mars 2022 portant actualisation de l'APCP pour l'opération « port » ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 23 mars 2023 portant actualisation de l'APCP pour l'opération « port » ;

VU le règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du conseil communautaire du 1er décembre 2022 et applicable depuis le 1er janvier 2023 ;

décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- d'approuver l'actualisation de la présente autorisation de programme et les crédits de paiement pour les exercices 2023 à 2026, tels que retracés dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme  
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 04 mai 2023

Le président,

Pierre Froustey



Publié le 5 mai 2023

Envoyé en préfecture le 05/05/2023

Reçu en préfecture le 05/05/2023



ID : 040-24400865-20230504-20230504D02I-DE